



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU 01/10/2024

1. VALIDATION DES MATCHS 28 AU 29 SEPTEMBRE 2024

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
28/09/2024 - 10:00 CDF FEM 16U Demi-finale 1	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	A1-PFC SARCELLES 0/0 (0)	B2-ROYALS 94 0/0 (0)	NOK	-PFC SARCELLES : Équipe absente --Sanction 12-IA et 16-IA : Match forfait, amende de 1000€ et retrait de 2 points dans le classement D1 pour PFC SARCELLES. --ROYALS 94 gagne par forfait
28/09/2024 - 13:00 CDF FEM 16U Demi-finale 2	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	B1-CSPT SARCELLES 0/0 (0)	A2-CREIL 0/0 (0)	NOK	-CREIL : Équipe absente --Sanction 12-IA et 16-IA : Match forfait, amende de 1000€ et retrait de 2 points dans le classement D1 pour CREIL. --CSPT SARCELLES gagne par forfait
28/09/2024 - 16:00 CDF FEM 16U Finale	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	WDF1-ROYALS 94 32/10 (10)	WDF2-CSPT SARCELLES 34/3 (6)	OK	-
28/09/2024 - 11:00 CDF MAS Finale	T=LISSES A=LISSES	WDF1-UIF EVRY 132/7 (36.5)	WDF2-VIPERS GRIGNY 131/10 (36.1)	OK	-
28/09/2024 - 11:00 D1 MAS Finale	T=DREUX A=LFPCCMR	WQ1-PUC 170/10 (17.5)	WQ2-DREUX 216/9 (20)	OK	-
28/09/2024 - 15:00 FCPL MAS Finale	T=DREUX A=LFPCCMR	WDF1-PARIS ZALMI 80/4 (7.5)	WDF2-PUC 79/8 (10)	OK	-
29/09/2024 - 10:00 CDF FEM Demi-finale 1	T=SARCELLES A=SARCELLES	A1-AC STAINS 23/1 (5)	B2-BALBYNIENS 22/0 (4)	OK	-
29/09/2024 - 13:00 CDF FEM Demi-finale 2	T=SARCELLES A=SARCELLES	B1-PUC 0/0 (0)	A2-FRANCE GYMKHANA 0/0 (0)	NOK	-FRANCE GYMKHANA : Équipe absente --Sanction 12-IA et 16-IA : Match forfait, amende de 1000€ et retrait de 2 points dans le classement D2 pour FRANCE GYMKHANA. --PUC gagne par forfait
29/09/2024 - 16:00 CDF FEM Finale	T=SARCELLES A=SARCELLES	WDF1-AC STAINS 71/3 (20)	WDF2-PUC 243/8 (20)	OK	-

2. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut adresser un courrier officiel par email à France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket](#)